

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Després

<https://www.cadre21.org/membres/1fe2d86e80c99ac084c192f8>

Date d'obtention : 2023-11-28 17:04:25

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est primordial de toujours utiliser la démarche de la trousse sexto afin de s'assurer que rapidement les images cessent de circuler. Que cette méthode est uniformisée afin de pouvoir intervenir rapidement et efficacement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Étant donné que je comprend maintenant mieux le phénomène, j'ai maintenant un bon guide qui pourra m'accompagner et me guider de façon efficace dans mes interventions étape par étape.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que les images cessent immédiatement de circuler, rencontrer tous les élèves impliqués, ne jamais regarder les images, confisquer le téléphone immédiatement.